

Province du Québec
MRC d'Abitibi-Ouest
Municipalité de Palmarolle

Séance extraordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Palmarolle, tenue le **mardi 13 décembre 2022, à 19h00**, au 124, rue Principale de Palmarolle.

SONT PRÉSENTS :

Mairesse	Mme	Véronique Aubin
Conseiller	Mmes	Josée Aubin
		Lyne Vachon
	MM.	Sabrina Turgeon
		Yan Lavoie
		Jeanot Goulet

ABSENCE (S) :

Conseiller	Mme	Annabelle Aubin
------------	-----	-----------------

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE :

Directrice générale Greffière-trésorière	Isabelle Moisan
---	-----------------

Constatation du quorum et de la régularité de la séance du conseil.
Ouverture de la séance à 19 heures et 01 minute.

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution n° 22-12-289

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;
2. ADOPTION DU BUDGET 2023;
3. ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS;
4. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC;
5. LEVÉE DE LA SÉANCE.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Lyne Vachon, appuyé par la conseillère Josée Aubin et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour présenté par la directrice générale, madame Isabelle Moisan, soit adopté tel que présenté.

2. ADOPTION DU BUDGET 2023

Résolution n° 22-12-290

ATTENDU que la municipalité de Palmarolle prévoit avoir à couvrir, pour l'année 2023, les dépenses suivantes :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Administration générale	510 302 \$	
Sécurité publique	253 480 \$	
Transport routier	407 594 \$	
Hygiène du milieu	358 205 \$	
Santé et bien-être	14 093 \$	
Aménagement, urbanisme et développement	104 629 \$	
Loisirs et culture	417 808 \$	
Frais de financement	61 554 \$	
Remboursement en capital	60 825 \$	
TOTAL : Dépenses de fonctionnement		2 188 490 \$
DÉPENSES D'INVESTISSEMENTS		
Administration générale	0 \$	
Sécurité publique	364 200 \$	
Transport routier	251 717 \$	
Hygiène du milieu	17 600 \$	
Aréna	190 000 \$	
Parcs et terrains de jeux	39 800 \$	
TOTAL : Dépense d'investissements :		863 317 \$
DÉPENSES TOTALES :		3 051 807 \$

ATTENDU que les revenus anticipés de l'année 2023 s'établissent comme suit :

REVENUS		
Taxes	1 616 136 \$	
Compensation tenant lieu de taxes	22 021 \$	
Services rendus	59 500 \$	
Imposition de droits	43 500 \$	
Intérêts	20 500 \$	
Autres revenus	250 393 \$	
Transferts	225 240 \$	
Subventions	403 767 \$	
Revenu provenant du surplus accumulé	0 \$	
Emprunt à long terme	410 750 \$	
REVENUS TOTAUX :		3 051 807 \$

ATTENDU que ce budget est équilibré et que les chiffres ci-haut mentionnés constituent le budget 2023;

ATTENDU que les taux salariaux pour les pompiers volontaires pour l'année 2023, selon les tâches effectuées, faisant partie intégrante du budget, se décrivent comme suit :

POSTE	SALAIRE HORAIRE
Pompier en prévention	25 \$
Pompier – entretien mécanique	25 \$
Pompier qui reçoit de la formation	20 \$
Pompier qui donne de la formation	30 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jeanot Goulet, appuyé par le conseiller Yan Lavoie et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal adopte le budget 2023 tel que lu et présenté par madame Isabelle Moisan, directrice générale, greffière-trésorière.

3. ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

Résolution n° 22-12-291

Il est proposé par la conseillère Josée Aubin, appuyé par la conseillère Sabrina Turgeon et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal adopte le programme triennal d'immobilisations tel que présenté par madame Isabelle Moisan, directrice générale, greffière-trésorière.

3. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

4. LEVÉE DE LA SÉANCE

Levée et fermeture de la séance

Résolution n° 22-12-292

Il est proposé par la conseillère Lyne Vachon, appuyé par la conseillère Josée Aubin et unanimement résolu et adopté :

QUE la séance soit levée à 19 heures et 27 minutes.

La présidente d'assemblée,

La secrétaire d'assemblée,

Véronique Aubin
Mairesse

Isabelle Moisan
Directrice générale
Greffière-trésorière